

Fondation Les Perce-Neige  
Guide du bénévole





# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Présentation de l'institution</b>	<b>5</b>
La Fondation Les Perce-Neige	5
Charte de la Fondation Les Perce-Neige	6
Le bénévolat au sein de la Fondation Les Perce-Neige	7
<b>Information et sensibilisation</b>	<b>8</b>
<b>Organisation</b>	<b>9</b>
Personne de contact	9
Engagement du bénévole	9
Inscription aux activités	10
Droits et devoirs du bénévole	10

# Introduction

L'accompagnement bénévole permet d'agrémenter la vie des bénéficiaires de prestations par de petites touches d'accompagnement individuel ou collectif, de l'écoute, des temps d'activités et de loisirs. Les Domaines de Compétences Adultes de la Fondation Les Perce-Neige peuvent faire appel au service des animations socio-culturelles qui coordonnent l'accompagnement bénévole en collaboration avec les professionnels de la Fondation.

Les bénévoles effectuent des matinées, des après-midis ou des soirées, auprès des bénéficiaires de prestations. Ils peuvent proposer deux types de services:

- Une participation aux activités et aux loisirs de groupe proposés par l'équipe éducative et/ou le service des animations socio-culturelles.
- Un accompagnement individuel, selon les liens tissés et les centres d'intérêts communs avec les bénéficiaires de prestations.

Ce petit guide vous donne quelques explications sur la Fondation, l'animation et la collaboration des bénévoles.

---

Nous vous remercions d'avance de votre intérêt et nous nous réjouissons de vous accueillir dans le groupe des bénévoles. Nous vous sommes reconnaissants de cette aide précieuse et espérons que cette collaboration vous apportera également beaucoup de satisfaction.

---

# Présentation de l'institution

## La Fondation Les Perce-Neige

La Fondation Perce-Neige propose des prestations à toute personne (enfant, adolescent et adulte) ayant une déficience intellectuelle, un polyhandicap ou TSA (troubles du spectre de l'autisme), qu'elle soit reconnue par l'Assurance Invalidité ou non.

Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'inclusion.

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des Domaines de Compétences en tenant compte des capacités, des troubles associés et de l'âge des personnes accueillies. Chaque Domaine est garant de mettre en place un accompagnement individualisé et cela à travers la définition d'un projet de vie en partenariat avec tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes significatives pour le bénéficiaire et professionnels).

Nous comptons à ce jour quatre Domaines de Compétences:

École Spécialisée

Formation, Travail et Logements

Foyers et Espaces de Jour

Aînés

# Charte de la Fondation Les Perce-Neige

## Charte Fondation Les Perce-Neige

Notre mission est d'accompagner la personne en situation de handicap.

Nous visons à ce qu'elle puisse prendre pleinement sa place dans la société.

Nous accomplissons notre mission de manière professionnelle et interdisciplinaire en mettant l'humain au centre de nos préoccupations. Nous travaillons avec cohérence, dans une attitude bienveillante, respectueuse et équilibrée.

Dans un esprit d'entreprise, nous développons une vision stratégique, ouverte et innovante. Nous sommes reconnus par nos partenaires à travers la pertinence de nos actions, la défense de nos valeurs et notre engagement militant.

La finalité de nos engagements vise l'épanouissement et la valorisation de chacun.



LesPerceNeige

une aventure humaine, un état d'esprit

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter notre site Internet: [www.perce-neige.ch](http://www.perce-neige.ch)

# Le bénévolat au sein de la Fondation Les Perce-Neige

Les bénévoles permettent par leur présence:

- de favoriser l'ouverture de la Fondation sur l'extérieur
- de développer des liens sociaux avec les bénéficiaires de prestations
- de permettre à l'institution d'être à l'écoute des besoins des bénéficiaires de prestations
- de soutenir, voire d'élargir l'offre d'animation

Dans l'offre d'animations, nous comptons des animations collectives et individuelles:

Animations collectives

- La danse inclusive
- Thés dansants
- Sorties (boire un verre, achats, musée, ...)
- Jeux de société
- Piscine
- Cirque
- Soupers thématiques
- Animation annuelle avec l'amicale des Vieux-Volants du Val-de-Ruz (après-midi ou souper)
- Corso Fleuri de la fête des vendanges
- Fête de Noël, ...

Animations individuelles

- Sorties (restaurant, achats, musée, bateau...)
- Jeux de société
- Promenades
- Lecture
- Musique
- Autres demandes spécifiques des bénéficiaires

# Information et sensibilisation

Si vous ne l'avez pas déjà suivie, l'ANSB<sup>1</sup> vous propose sa formation d'une demi-journée: «sensibilisation à l'activité bénévole».

De plus, une journée d'introduction à la déficience intellectuelle et à la présence relationnelle sera organisée par nos soins. Vous y aborderez, entre autres:

- Les éléments de base sur le handicap et la philosophie d'accompagnement de la Fondation Les Perce-Neige.
- Des outils relationnels et de communication non verbale.

<sup>1</sup> Association Neuchâteloise des Services Bénévoles





# Organisation

## Personne de contact

---

Véronique Mooser  
Responsable des animations socio-culturelles  
tél. 032 886 67 52  
veronique.mooser@ne.ch

---

## Engagement du bénévole

L'engagement de bénévoles au sein de la Fondation Les Perce-Neige suit les étapes suivantes:

- Une période d'essai de 3 demi-journées (comprenant un repas de midi dans un foyer avec les bénéficiaires de prestations et les travailleurs sociaux et 2 demi-journées d'animation collective ou individuelle, avec la responsable des animations socio-culturelles)
- Une journée d'information et de sensibilisation

Si la période d'essai est concluante, l'engagement est confirmé par la signature de la convention du bénévolat. Une fois ce document signé, le bénévole est inscrit dans la liste des bénévoles autorisés à intervenir au sein de la Fondation Les Perce-Neige.

## Inscription aux activités

**Une participation minimum de trois heures par mois est demandée aux bénévoles.**

Les activités collectives sont proposées par e-mail minimum un mois à l'avance. Les inscriptions à ces activités se font par réponse directe à la responsable des animations socio-culturelles.

En ce qui concerne les activités individuelles, un projet d'accompagnement est rédigé lors d'une rencontre réunissant: le bénéficiaire de prestations, son référent, le bénévole ainsi que la responsable des animations socio-culturelles. On y décrit la demande du bénéficiaire de prestations, l'objectif de l'accompagnement bénévole ainsi que la fréquence des rencontres.

Nous comptons sur le respect de l'engagement pour lequel vous vous êtes annoncé. En cas d'empêchement impératif, nous vous remercions de nous en informer aussitôt afin que nous puissions vous remplacer ou modifier, si nécessaire, le nombre de participants à l'activité prévue.

## Droits et devoirs du bénévole<sup>2</sup>

**La Fondation s'engage vis à vis du bénévole à:**

- L'accueillir et le considérer avec le respect qui lui est dû
- Clarifier son rôle, l'organisation, ses droits et ses devoirs en lien avec une bonne application du guide du bénévolat et de la convention de collaboration
- Lui donner des informations utiles en vue d'une intervention appropriée en lien avec la situation du bénéficiaire
- Lui confier une activité qui corresponde à ses affinités
- S'assurer de l'adéquation des activités proposées et des prestations offertes lors d'un entretien de bilan
- Dispenser la journée d'information et de sensibilisation, ainsi qu'un encadrement de qualité à chaque intervention avec le bénévole
- Appliquer la convention de collaboration signée, qui prévoit notamment les conditions d'assurance et de défraiements
- Établir sur demande une attestation de l'activité de bénévole

<sup>2</sup> Inspiré de la charte du bénévolat de l'ANSB

- Lui transmettre le planning des activités un mois avant leur déroulement
- Respecter les horaires convenus

**Le bénévole s'engage à:**

- Accompagner la personne suivie avec respect, sans porter de jugement, dans la limite des tâches qui lui sont dévolues par la Fondation Les Perce-Neige
- Se conformer à toutes les directives institutionnelles et toutes les recommandations de l'équipe socio-éducative et des standards de l'ANSB
- Exercer son activité avec tout le soin et toute la diligence commandée par les circonstances, le champ des compétences définies et toujours en accord avec le bénéficiaire de prestations
- Veiller à l'autodétermination du bénéficiaire de prestations
- Faire un retour en fin de chaque intervention auprès de l'équipe éducative
- De ne prendre aucune initiative qui sort du cadre des missions qui lui sont confiées
- Respecter scrupuleusement son devoir de confidentialité et de discrétion, en tout temps et en tout lieu, même après la cessation de l'activité bénévole
- De n'accepter des bénéficiaires de prestations ou de leurs proches aucun don ou avantage
- De ne faire aucun prosélytisme, ni religieux, ni politique
- Assurer avec régularité l'activité choisie (minimum 3h par mois)
- Se rendre disponible pour un entretien de bilan
- Suivre la journée d'information et de sensibilisation organisée par la Fondation Les Perce-Neige
- Respecter les horaires convenus
- Appliquer le guide du bénévole et la convention de collaborations signés

Fondation Les Perce-Neige  
Service des animations socio-culturelles

chemin Mon Loisir 23e  
2208 Les Hauts-Geneveys

tél. 032 886 67 52

